

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 janvier 2014

DCM N° 14-01-30-3

Objet : Engagement de la Ville de Metz dans le dispositif MONALISA (Mobilisation Nationale contre l'isolement des âgés).

Rapporteur: Mme PALLEZ

Comme l'ensemble du territoire français, Metz est touchée par un phénomène d'isolement relationnel, défini par l'INSEE comme le fait de n'avoir que 4 contacts ou moins d'ordre privé au cours d'une semaine de référence. Ce phénomène touche tout particulièrement les personnes âgées.

Ainsi, dans le cadre de sa démarche d'analyse thématique des besoins sociaux au plan local, le Centre Communal d'Action Sociale de Metz estime que l'isolement relationnel toucherait plus d'une personne sur 10 pour l'unité urbaine de Metz, et, sur Metz spécifiquement, environ un quart des personnes âgées de 75 ans et plus. C'est donc près de 2200 messins qui seraient ainsi susceptibles de souffrir de solitude.

Par conséquent, il est proposé de s'inscrire dans la démarche nationale MONALISA (MObilisation NAtionale contre L'ISolement des Agés), qui constitue un outil de coordination des actions développées en faveur des seniors isolés

En effet, le rapport MONALISA, remis le 12 juillet 2013 à Madame la Ministre déléguée aux personnes âgées et à l'autonomie, rend compte d'une volonté inter-partenaire et inter-associative de faire cause commune de manière durable autour de la lutte contre la solitude des personnes âgées, et formalise des préconisations qui se situent à trois niveaux :

- Au niveau national : promouvoir une « Charte MONALISA » pour favoriser les initiatives et sécuriser les partenariats. Créer une association MONALISA et un comité national au printemps 2014 pour animer la mobilisation dans la durée.
- Au niveau départemental : s'organiser pour agir jusque dans les « zones blanches » (les lieux dépourvus de toute action) et auprès de publics sensibles en animant la coopération entre les différentes parties prenantes.
- Au niveau local : promouvoir les « équipes citoyennes » qui agissent au plus près des personnes isolées, en animant un réseau, en suscitant la création de nouvelles équipes et en leur apportant des soutiens.

Dans le cadre du déploiement de ce dispositif, huit départements métropolitains ont été retenus comme territoires témoins pour « mettre à l'épreuve du réel » les préconisations du rapport. Forte de l'action de ses réseaux associatifs et des actions développées par les communes du département dans ce domaine, la Moselle a été retenue pour porter cette expérimentation.

Dans ce cadre, Metz constituera donc un territoire témoin en matière de lutte contre l'isolement des personnes âgées

En effet, reconnue par tous au niveau national dans le domaine de la lutte contre l'isolement des personnes âgées, ce qui lui a valu d'accueillir lundi 27 janvier dernier le lancement national de MONALISA, la Ville de Metz souhaite s'engager dans cette mobilisation en y associant ses habitants et ses différents partenaires, dans la continuité de ses engagements et des actions qu'elle développe en faveur du bien vivre ensemble, en prenant en compte toute la population tout en garantissant une place à chacun.

Pour traduire cet engagement de manière concrète, il est proposé au Conseil Municipal de ratifier la charte d'engagement MONALISA, et de confier la coordination de son déploiement et la mise en place d'équipes citoyennes à l'échelle du territoire municipale au CCAS, opérateur pour la ville de la politique en faveur des seniors et des âgés.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDERANT la volonté de la Ville de Metz de lutter contre l'isolement relationnel des personnes âgées,

VU la charte d'engagement MONALISA

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **DE S'ASSOCIER** au dispositif national MONALISA en ratifiant sa charte d'engagement,
- **DE CONFIER** au CCAS de la Ville de Metz la coordination du déploiement de MONALISA à l'échelle du territoire municipal et la mise en place dans ce cadre d'équipes citoyennes
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite charte d'engagement.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

L'Adjointe Déléguee,

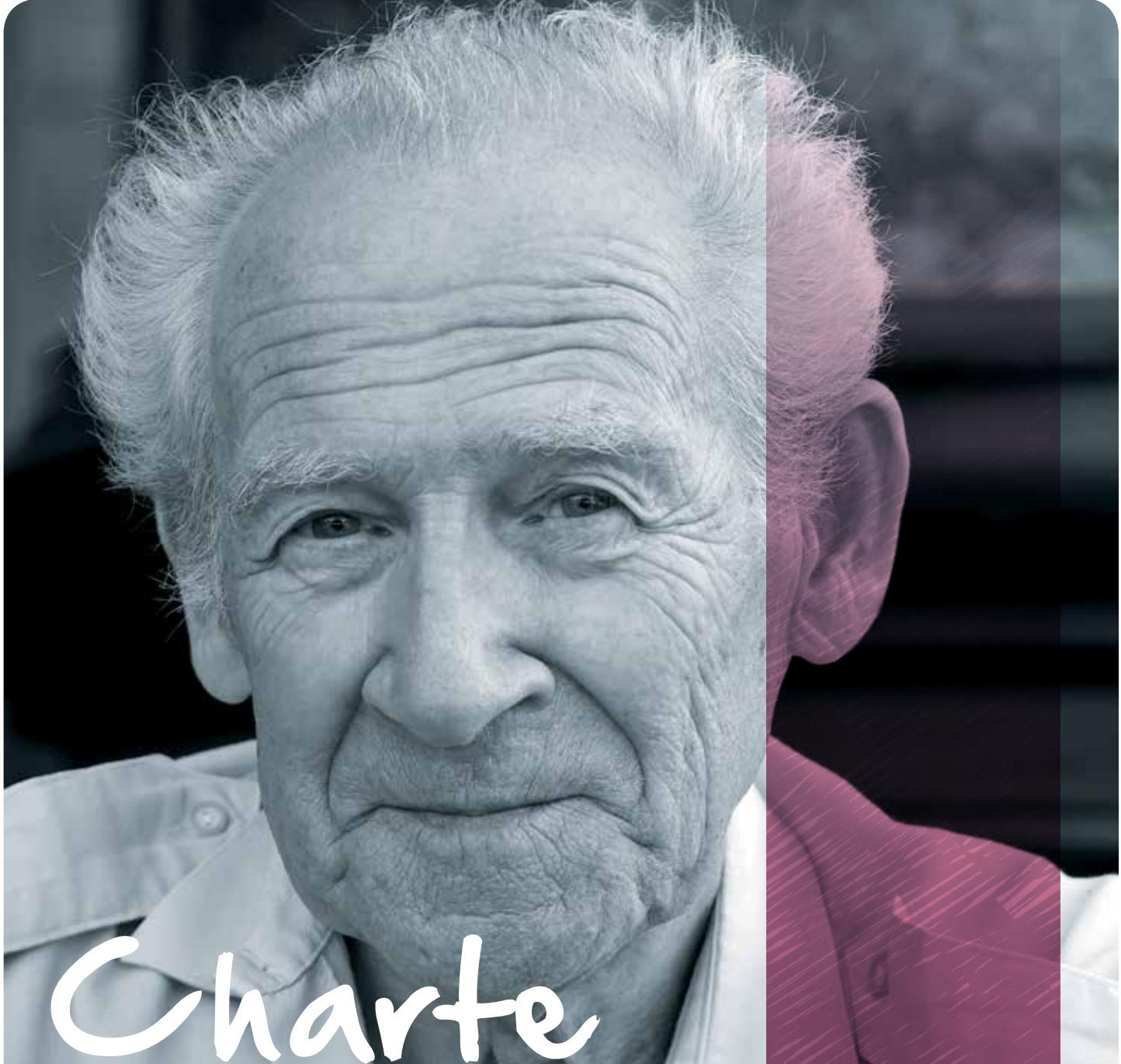
Christiane PALLEZ

Service à l'origine de la DCM : Direction Générale des Services
Commissions :
Référence nomenclature «ACTES» : 8.2 Aide sociale

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la
date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 46 Absents : 9 Dont excusés : 6

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Charte MONALISA



monalisa
MObilisation NAtionale
contre l'ISolement des Âgés

PLÉNIÈRE
DU 17 OCTOBRE 2013



Charte monalisa

Préambule

Le rapport MONALISA remis le 12 juillet 2013 à la ministre déléguée aux Personnes âgées et à l'autonomie rend compte d'une volonté interpartenariale et interassociative de faire cause commune de manière durable autour de la lutte contre la solitude des personnes âgées. Il formalise des préconisations élaborées et portées par tous qui fondent la **M**obilisation **N**ationale contre **L'****I**solation des **Â**gés (MONALISA).

Les valeurs

Les parties prenantes de MONALISA s'accordent autour des valeurs fondamentales communes suivantes :

- La valeur singulière et irremplaçable de chaque personne humaine, quelle que soit sa situation, ses origines et son état de santé, invite au respect de son identité et de ses choix.
- L'exercice de l'altérité, l'ouverture aux autres et la rencontre des différences ont une fonction vitale constitutive de l'individu et indispensable à son épanouissement.
- L'altruisme des engagements citoyens pour une société plus fraternelle et solidaire se concrétise par des relations de réciprocité où chacun trouve sa juste place et où les identités et les cultures d'action collectives sont respectées.
- La recherche de l'intérêt général passe par des solutions qui dépassent les intérêts de chacun et de chaque organisation. Il s'exerce au travers de principes démocratiques et de coopération.

Les finalités

La mobilisation citoyenne avec et pour les personnes âgées souffrant de solitude doit constituer un catalyseur permettant de renouer les liens de proximité, indispensables à la cohésion sociale. Ses finalités sont de :

- Déployer le bénévolat de type associatif, favoriser l'initiative et faire de la lutte contre l'isolement relationnel des personnes âgées un axe majeur d'implication citoyenne.
- Mettre en cohérence et en convergence les actions menées sur le terrain par les différentes parties prenantes, afin de permettre l'échange de bonnes pratiques et d'assurer un meilleur maillage territorial.
- Contribuer à la visibilité et à la promotion des actions par la démarche d'adhésion et de reconnaissance MONALISA.

Les parties prenantes

Les parties prenantes de MONALISA sont des équipes citoyennes, des associations, des collectivités territoriales, des Centres communaux et intercommunaux d'action sociale (CCAS), des établissements publics ou privés ainsi que leurs structures faîtières au niveau national, des caisses de retraites primaires et complémentaires, la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), des mutuelles, l'Agence du service civique et toutes autres personnes morales sans but lucratif et/ou de l'économie sociale et solidaire, ainsi que des mécènes privés signataires de la présente Charte¹.

¹. Les parties prenantes peuvent jouer un ou plusieurs rôles selon les missions et prérogatives qui sont les leurs : opérateurs d'équipes citoyennes, acteurs du diagnostic, du repérage et de l'évaluation, acteurs de développement social sur leur territoire, participants aux ressources humaines et/ou financières, etc. Une forme d'intervention ou de participation n'exclut pas l'autre, bien au contraire.



PLÉNIÈRE DU 17 OCTOBRE 2013

Le pacte d'engagement

Chacune des parties prenantes s'engage à :

- Respecter les valeurs fondamentales communes et à poursuivre les finalités de MONALISA ;
- Participer au soutien et au déploiement d'« équipes citoyennes MONALISA² » en respectant leur choix d'appartenance³ ;
- Participer activement aux concertations et aux coopérations entre parties prenantes de MONALISA à un ou plusieurs niveaux (local, départemental, national) ;
- Contribuer à la mobilisation en apportant des ressources (temps, compétences, moyens financiers, mises à disposition, appuis salariés, etc.).

La reconnaissance MONALISA

Suite à leur engagement à la présente Charte, le Conseil d'administration de l'association MONALISA, valide l'adhésion à l'association des organismes opérateurs d'équipes ainsi que la représentation des autres parties prenantes au comité national ouvrant ainsi à chacune de ces parties prenantes le droit de se prévaloir de sa participation à la mobilisation nationale contre l'isolement des âgés, notamment en utilisant dans sa communication les éléments d'identité visuelle MONALISA.

L'association nationale MONALISA assure le renouvellement régulier de ces engagements.

La reconnaissance « équipe citoyenne MONALISA », suite à l'engagement de chaque équipe locale de bénévoles à la Charte de l'équipe citoyenne MONALISA, est présentée par l'organisme d'appartenance de l'équipe bénévole puis validée par le conseil d'administration de l'association MONALISA.

L'adhésion à l'association MONALISA

Pour les personnes morales sans but lucratif, opératrices d'équipes bénévoles, la signature de la présente Charte ouvre la possibilité d'adhérer à l'association nationale MONALISA⁴.

La participation au comité national MONALISA

Pour les autres parties prenantes, la signature de la présente Charte ouvre à la possibilité de participer au comité national MONALISA⁵.

2. Une « équipe citoyenne MONALISA » est une équipe de bénévoles, signataire de la Charte de l'équipe citoyenne MONALISA. Elle peut appartenir à une structure existante sans but lucratif (association, établissement public ou collectivité territoriale) ou se constituer en association nouvelle.

3. L'initiative citoyenne est issue de toute la diversité des citoyens et des opérateurs existant (et à venir), elle est accueillie dans le respect des identités, cultures et choix d'obédience de chacune des équipes. Lorsque que des « groupes émergeants » deviennent des équipes, celles qui le désirent peuvent demander à être affiliées à une association ou une structure existante ou devenir association indépendante.

4. Les personnes morales adressent une demande d'adhésion (voir contact)

5. Les personnes morales adressent une demande de participation (voir contact)

CONTACTS :

Adresse : 62, avenue Parmentier, 75011 PARIS
Mail : communication@monalisa-asso.fr